

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 MAI 2018

Délibération : **N° 2018-05- 59**
OBJET : **ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX
AMENAGEMENT DE LA RUE DE GARAMBEAU**
Nomenclature :

En exercice : 29 membres
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absents : 2
Votants : 27
Délibération comportant :
Annexe : /

Le quatorze mai deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre mai deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Florence CABRESIN donne pouvoir à Catherine CADOU, Magali LEMASSON donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Les membres absents : Philippe LEBASTARD, Damien CLOUET

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude SALAU

Les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Garambeau ont été confiées à l'entreprise Pierres et Eau pour un montant de 10 835 € H.T. soit 13 002 € T.T.C.

A l'issue de la mise au point du projet, la consultation pour la réalisation des travaux a été lancée selon une procédure adaptée, en application des articles 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et 27 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. La consultation a été lancée en 1 lot unique.

Le groupe de travail Marchés s'est réuni le 26 avril 2018 pour la présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre. A l'issue de la procédure, le groupe de travail propose de retenir l'entreprise LANDAIS pour un montant de 379 598,30 € H.T. soit 455 517,96 € T.T.C.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De valider le choix de l'entreprise tel que présenté ci-dessus, pour un montant total de 455 517,96 € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 14 mai 2018
Le Maire, Alain ROYER.

